



DEMANDE D'ARRÊTÉ
TEMPORAIRE

PORTANT RÉGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Police Municipale - Service des arrêtés municipaux
place du Général Leclerc - 02000 LAON
Tél : 03.23.22.86.04 - Mail : police-municipale@ville-laon.fr
Horaires d'ouvertures :
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

DEMANDEUR

ENTREPRISE

Raison sociale et adresse de l'entreprise

SN ABERR ROUSSEL
12 rue du Clos de Breil

56380 GUER

Tél : 02 97 84 15 84

Fax :

Mail : contact.briant@aberrrousseau.fr

N° Siret : 818 377 368 000 19

Nom du client : CAMUS

PARTICULIER

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél :

Portable :

Mail :

MOTIF DE L'AUTORISATION

☐ Déménagement

☒ Emménagement

Type de véhicule (poids, longueur, ...) :

☐ Livraison

☐ Autre :

☐ Avec monte-meubles

☐ Sans monte-meubles

PL 135 117

Pour les particuliers, préciser la nouvelle adresse (obligatoire) :

MESURES SOUHAITÉES

STATIONNEMENT

☐ Sur emplacement matérialisé

☒ Hors emplacement matérialisé

☒ Avec empiètement sur la chaussée

☒ Sur trottoir

☐ En zone piétonne

☐ Sur toute la chaussée (rue barrée)

☐ Autre :

INSTALLATION DE LA SIGNALISATION

☒ Par le demandeur (la signalisation doit être réglementaire au Code de la Route)

☐ Par la Ville (installation facturée 90€)

Si le déménagement se termine avant la fin prévue initialement, merci de contacter soit la Police Municipale au 03.23.22.86.00 aux horaires d'ouvertures du bureau, soit l'astreinte du Centre Technique Municipal au 06.13.16.29.96, afin que les panneaux mis en place puissent être retirés rapidement et ainsi occasionner le moins de gêne possible aux usagers.

Le règlement des droits de voirie se fera auprès de la trésorerie après réception du titre de recette.

LIEU ET DURÉE

Adresse précise
du ou des lieux
D'intervention

28 RUE DANIEL TARPIN

Durée de
L'intervention

Le 21.07 de 8 h.00 à 18 h.00

ou

Du à h au à h

IMPORTANT

Ce formulaire dûment complété est à retourner 15 jours avant la date de l'intervention.
Pour les particuliers, une copie de la pièce d'identité est obligatoire.

La ville de Laon attire votre attention sur le fait que votre demande peut vous être refusée pour des motifs liés à la sécurité Publique, notamment lorsque des travaux ou des manifestations sont déjà programmés dans la rue.

DATE

25/06/2026

SIGNATURE

SN ABERR ROUSSEL
12 Rue du Clos Breil
P.A du Val Coric Est
56380 GUER
Tél : 02.97.22.04.46 - Fax : 02.97.22.10.50
Siret : 818 377 368 00019 - APE : 4942 Z